



# ENSEMBLE



## ÉCOLOGIE LANGUEDOC-ROUSSILLON

INFORMER  
REFLECHIR  
AGIR

Bulletin d'information et de réflexion des « Ecologistes Languedoc- Roussillon » destiné aux affiliés, sympathisants et tous Citoyens désireux de mieux connaître le programme et les actions en faveur de l'écologie politique.



Mai 2009

## SPECIAL ELECTIONS EUROPEENNES

### *La Maison Europe- Etat des lieux.*

L'Union Européenne est empêtrée dans le processus de ratification du Traité de Lisbonne. La ratification du Traité par le Parlement Tchèque est une demi victoire car le Sénat, présidé par un eurosceptique n'a, à ce jour, pas ratifié le Traité. Le Président de la Tchèque, Président en exercice de l'Europe vient - et c'est une première- de démissionner de son poste de Président de l'Union. Ce pays traverse une zone de turbulences telles que le chef de l'opposition sociale-démocrate n'exclut pas de recourir à un referendum pour tenter de sortir de l'impasse. Les citoyens irlandais, appelés à se prononcer par voie de consultation populaire, ont voté non et, même si un revirement semble s'amorcer sous les coups de boutoir de la crise, l'issue d'une nouvelle consultation demeure très incertaine. Le Parlement Polonais s'est prononcé en faveur du Traité mais, saisi de doute, le chef de l'Etat n'a pas apposé sa signature au bas du texte, ni adressé ce dernier à Bruxelles. En Allemagne, les deux Chambres ont ratifié le Traité, mais un recours introduit par plusieurs députés devant la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe a bloqué le processus car le recours est suspensif. Les chaleureuses accolades entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ne suffiront pas à donner le change : le Traité de Lisbonne n'est pas prêt d'entrer en vigueur.

Alors que reproche-t-on au Traité de Lisbonne ? Le Président Tchèque Vaclav Klaus a assez bien résumé les principales critiques. Il dénonce un déficit démocratique et l'accroissement de la distance séparant les citoyens des élites politiques de l'Union. Il souligne que 75 pour cent de la législation européenne est faite par des fonctionnaires non élus. On ne manquera pas de noter que le Président Vaclav Klaus a abandonné son poste de président en exercice de l'Union et confié l'expédition des affaires courantes précisément à ces fonctionnaires dont il dénonce la toute puissance. Et ce pouvoir jugé exorbitant pourrait s'alourdir avec le Traité de Lisbonne qui prévoit de conférer à l'Union la responsabilité juridique et propose d'abolir le droit de veto des Etats membres. Il transforme le vote à l'unanimité dans plus d'une cinquantaine de domaines par un vote à la majorité qualifiée et ouvre la voie à plus de centralisation. Cette extension de compétences se fait au détriment des Parlements Nationaux et de l'avis des citoyens des Etats membres. L'Union d'une « Europe des Etats » se transforme en un « Etat d'Europe ». Et c'est bien là que réside le nœud du débat.

Un petit rappel historique s'impose : pourquoi a-t-on voulu l'Europe ? A cela il y a deux réponses. La première rencontre une aspiration de paix au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La supranationalité supplanterait les nationalismes des Etats, pensait-on. La deuxième réponse formule un espoir de mieux-être, de bien-être, de prospérité économique dans un espace pacifié. Clairement, le compte n'y est pas. L'élargissement s'est fait dans une sorte de fuite en avant, sous la pression des acteurs économiques pressés d'ouvrir un vaste marché. Les citoyens et les Etats n'ont pas eu le temps d'harmoniser les décalages de développement et de culture pour intégrer le

changement. Ils ont payé le prix fort : hausse des prix, délocalisations, dérégulations, concurrence sauvage, destruction des emplois et des traditions fondant le consensus social. Le fossé entre l'Europe et ses citoyens s'est creusé et l'on se demande comment y remédier. L'intégration forcée a dilué le projet politique initial qui ambitionnait de rassembler sous une même bannière des millions d'êtres humains partageant des valeurs communes. Et certains aujourd'hui envisagent une Europe à deux vitesses, voire deux Europe : l'Europe du plus grand dénominateur commun, celui qui englobe le projet politique et envisage un « Etat d'Europe », et une Europe a minima, vaste zone de libre échange exempte du projet politique. On conviendrait qu'il est impossible de contraindre les peuples et, donnant du temps au temps, on s'efforcera de répondre aux urgences que la crise nous impose. Quant aux aspects institutionnels, ils seraient réexaminés ultérieurement avec sang froid et réalisme.

### **L'action de l'Union Européenne en Languedoc – Roussillon**

**La politique régionale de l'Union.** Au-delà des rebondissements politico- juridiques de l'évolution institutionnelle de l'Europe, l'action de cette dernière et ses implications dans la vie quotidienne des citoyens est bien réelle. Les régions de l'Europe affichent des disparités de développement. Certaines sont plus prospères, plus riches, mieux dotées. Soit qu'elles disposent de ressources propres, soit que l'histoire ait fourni des opportunités de développement aux unes et pas aux autres. Non seulement, il y a des différences, mais les axes possibles de développement varient d'une région à l'autre. La Lorraine, la Wallonie ou la Ruhr ont pris le train de la première révolution industrielle. Elles ne sont pas redevables des mêmes traitements que la Grèce du Nord, rurale, ou des régions de l'ancienne Europe de l'Est coupées pendant des décennies du reste du continent. La politique régionale de l'Europe est une politique « sur mesure ». Plus de 80 pour cent des 348 milliards d'euros qui seront investis de 2007 à 2013 au titre de la politique régionale le seront pour combler le retard des régions. On appelle cela, en jargon communautaire, la politique de convergence. C'est l'objectif prioritaire de la politique régionale. Le deuxième poste - avec 16 pour cent des crédits- vise à renforcer la compétitivité et développer l'emploi. Quant à l'objectif « coopération territoriale », il soutient la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, avec 2, 5 pour cent des crédits.

Pour s'ancrer dans des réalités régionales diversifiées, l'Union Européenne s'appuie sur les Etats, bien sûr mais aussi sur les collectivités territoriales : municipalités, départements, intercommunales, régions. Leur connaissance du terrain est précieuse. Leur expertise et leur capacité d'initiative irremplaçables. Par leur biais l'action de l'Europe s'insinue dans tous les rouages de la vie économique et sociale, bien souvent à l'insu de ses habitants.

**De 2007 à 2013, 800 millions d'euros de crédits européens seront alloués au Languedoc-Roussillon.** Avec une richesse patrimoniale immense, une histoire et une culture ancrées dans sa nature méditerranéenne, le Languedoc – Roussillon dispose d'atouts majeurs. Son économie est en pleine mutation dans les domaines de la viticulture et du tourisme. Sa croissance démographique est la plus importante de France tandis que son taux de chômage reste très élevé (plus de 12 pour cent)(1)

Impulsée par la Région, la croissance verte lui va comme un gant. Et ça tombe bien ! La politique communautaire consacra un tiers de ses budgets à l'économie verte, la croissance et les emplois durables. L'importance de ce budget montre à quel point, dans le contexte de la crise actuelle, la création d'emplois et la relance des économies locales passent par une économie durable. En œuvrant à l'engagement de l'Europe dans la lutte contre le changement climatique (soit réduire à l'horizon 2020 de 20 pour cent des gaz à effet de serre et porter à 20 pour cent la part des énergies renouvelables) c'est une orientation nouvelle de la production et des modes de vie qu'initie l'Europe.

**Les fonds structurels européens au Languedoc- Roussillon.** En 7 ans, de 2007 à 2013, 270 millions d'euros seront alloués au développement économique du territoire selon 3 axes : le développement de l'innovation et la connaissance, la qualité et l'attractivité environnementale des territoires, l'accessibilité et le développement du territoire. Ce sont les fonds dits FEDER. De plus, 162 millions seront affectés à soutenir l'emploi et la formation grâce

au fonds social européen, le FSE. L'union consacra 303 millions au développement rural. Ce sont les fonds FEADER. Elle consentira 6,2 millions au titre du fonds européen pour la pêche, le FEP. Enfin 50 millions viendront financer les programmes interrégionaux et de coopération territoriale.

Que l'on ne se méprenne pas, ces 800 millions d'euros ne sont que la partie communautaire des fonds injectés en faveur de l'économie régionale. Chaque fois qu'un programme est mis en œuvre par l'Union, l'Etat et la Région mettent également la main à la poche soit 1,3 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre du contrat de projets Etats-Région. Au total, ce sont plus de 2 milliards qui nourriront les projets du Languedoc-Roussillon pour la période 2007-2013. Une ambition à la mesure des défis économiques, sociaux et environnementaux.

**Quelques exemples concrets d'affectation de fonds structurels.** Dans l'Hérault, la protection du lido de Marseillan à Sète est redevable de fonds FEDER. Ces travaux contribuent à l'attractivité environnementale des territoires, la revalorisation du littoral et de sa biodiversité. C'est une zone touristique, viticole et industrielle. Le déplacement de la route, l'aménagement de parkings, la restauration des sites naturels dégradés et le maintien de l'activité économique sont subventionnés par l'Union européenne. Cette dernière s'appuie sur les collectivités locales dont la Communauté d'Agglomération de Thau. En Lozère, c'est la filière bois qui, entre autres, bénéficie de fonds encourageants l'utilisation des énergies renouvelables. Agricole et sylvicole, la Lozère doit moderniser les outils de production et développer la formation professionnelle dans ces secteurs. L'Union Européenne est engagée aux côtés de la Région dans la protection de Parcs Naturels régionaux notamment dans les Pyrénées Orientales. Elle subventionne également les infrastructures portuaires, la reconversion et la modernisation de la flotte de pêche. Mais aussi la recherche, l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, les transports alternatifs à la route, la préservation de la qualité de l'eau, la réhabilitation des sites, la prévention des risques (les inondations par exemple). Ce sont tous les domaines de la vie économique, sociale, intellectuelle, environnementale et patrimoniale du Languedoc- Roussillon qui bénéficient de crédits européens.

**Le Languedoc-Roussillon bénéficie également de fonds à la coopération européenne entre les territoires.** Le Languedoc-Roussillon participe à l'espace méditerranéen avec la Corse, Provence, Alpes Cote d'Azur et Rhône Alpes. Cet espace associe d'autres pays : Espagne, Grèce, Malte, Portugal, entre autres. Le Languedoc-Roussillon participe également à l'espace Sudoe avec les régions Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi Pyrénées et Poitou- Charente. Car l'Union Européenne aime bien croiser les regards et favoriser les coopérations entre régions. Elle entend par ce biais développer la cohésion entre les Etats et créer du lien social entre citoyens issus de différents horizons. Tout cela est très compliqué à mettre en œuvre et pas à la portée de particuliers. L'union s'appuie par conséquent sur les collectivités locales pour favoriser les collaborations transrégionales et transnationales.

**Un cas particulier et une première en Europe le dispositif « Jeremie ».** Il entend encourager les collectivités locales à participer à des mécanismes d'ingénierie financière. Il a été conçu avec le fonds européen d'investissement (FEI), la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat. Avec 15 millions de la Région Languedoc- Roussillon et 15 millions du fonds européen d'investissement, ce sont 30 millions d'euros injectés dans des intermédiaires financiers partenaires et un véritable ballon d'oxygène apporté directement aux petites et moyennes entreprises via du micro crédit, du capital investissement, de la garantie de prêts dans un contexte de crise du crédit.

**La grande bataille à venir du Languedoc -Roussillon se situe dans le domaine de l'énergie.** Les discours sur l'extraordinaire croissance de la part des énergies renouvelables dans notre région ne doit pas occulter la réalité. La région Languedoc- Roussillon produit moins de 1 pour cent de l'énergie nationale tandis qu'elle en consomme 3 pour cent. Elle est par conséquent importatrice nette d'énergie et...cela doit changer ! Dans sa loi de programme du 13 juillet 2005, relative à la politique énergétique du pays, la France fixait quatre objectifs : assurer l'indépendance énergétique du pays et la sécurité d'approvisionnement, garantir la compétitivité du prix de l'énergie, préserver la santé humaine et l'environnement et enfin respecter la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès à l'énergie à tous. Le Grenelle de l'Environnement amorçait ensuite une vaste réflexion sur le sujet tandis que l'Union Européenne fixait les objectifs évoqués précédemment de 20 pour cent de réduction de gaz à effet de serre et 20 pour cent d'énergies renouvelables. Sous le terme de «paquet énergie», la France se donnait pour objectif de couvrir

dès 2020, 23 pour cent de sa consommation énergétique par des énergies renouvelables, contre 10,3 pour cent aujourd'hui. C'est un véritable changement de politique qu'engendrera cette croissance. Jusqu'ici, la France, comme la plupart des Etats a privilégié, pour des raisons stratégiques, une production d'électricité centralisée. Soit un mode de production difficilement défendable d'un strict point de vue technique car l'électricité se transporte mal. On est obligé de la convertir à très haute tension afin d'éviter les pertes et, de plus, elle ne se conserve pas. En revanche, développer les énergies renouvelables signifie produire l'électricité de manière éclatée, décentralisée, dans des sites proches des lieux de consommation. Quoi que beaucoup plus raisonnable du point de vue technique, c'est un revirement stratégique et politique. Et la France n'aime pas ça ! La tournée de Nicolas Sarkozy en Afrique, pour assurer aux électriciens des importations d'uranium et la décision prise de construire de nouveaux réacteurs montre que la France renonce à regret à son modèle énergétique.

Dans une configuration largement ouverte sur les énergies renouvelables, le Languedoc-Roussillon dispose d'atouts majeurs. Avec un ensoleillement exceptionnel, une vaste capacité électrique potentielle liée à ses réserves hydrauliques, un tiers de son territoire boisé et de nombreuses zones ventées, la région dispose d'avantages pour développer ses capacités de production d'énergie verte. En 2006, la production régionale d'énergie électrique était à 57 pour cent d'origine hydraulique, un chiffre variable lié à la pluviométrie, 18 pour cent d'origine thermique, 14 pour cent d'origine nucléaire, les 10 pour cent restants d'origine éolienne(2). Dès 2007, le développement du solaire thermique et photovoltaïque s'est accéléré lié, en premier lieu, à la demande des particuliers. En 2008, le pôle de compétitivité DERBI (développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) commence à produire ses effets et de nouveaux opérateurs industriels entrent en action, avec notamment des projets d'implantation de fermes photovoltaïques. Avec un tiers du territoire boisé, le Languedoc-Roussillon est également particulièrement bien placé pour valoriser la biomasse. On pense en premier lieu à la Lozère. A titre d'exemple, la société « Bio Energie Lozère » vendra l'électricité produite aux distributeurs à un tarif préférentiel. Des chaufferies collectives voient le jour et valorisent les ressources en bois grâce à des incitants financiers mis en place à la fois par la Région et les fonds FEDER de l'Europe. Le prélèvement effectué sur ces ressources en biomasse atteint à peine le quart de sa capacité de régénération. Cela laisse une belle marge de manœuvre. L'énergie éolienne offre également des possibilités de développement, même si se pose la question de l'implantation paysagère. Pour la région 7 zones de développement éolien ont été créées, plusieurs dizaines d'autres sont en cours d'instruction. La DRIRE estime que deux tiers des gisements éoliens de la région restent encore à exploiter. Une part très importante (57 pour cent) de la production d'électricité du Languedoc Roussillon provient de l'hydroélectricité. Si l'électricité ne se stocke pas, l'eau qui permet de la produire est mise en réserve dans les barrages. D'importantes concessions sont à renouveler. La nécessité de maintenir voire développer la production dépend des ouvrages et mais aussi des ressources en eau. Les changements climatiques et un déficit croissant de pluviométrie pourraient changer la donne.

Demeurent de multiples voies de recherches à développer- et financer - afin d'inventer les gisements énergétiques de demain et améliorer les rendements des sources déjà exploitées. L'énergie du soleil dispensée à la surface de la terre représente 4 milliards de tonnes équivalent-pétrole par seconde. Ça laisse rêveur et offre de belles perspectives



Marcelle Termolle

1. U.E. Politique Régionale Inforégio. Programme opérationnel « Languedoc-Roussillon».
2. DRIRE : Analyses Sectorielles Régionales, 2008.